



SÉANCE DU 04 JUILLET 2020

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

DCM20200704/002 : Détermination du nombre et Election des Adjoints au Maire

<p>Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 06 juillet 2020.</p> <p>Que la convocation a été faite le 30 juin 2020.</p> <p>Le nombre de membres en exercice étant de 45 :</p>	<p>L'an deux mille vingt, le quatre juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à neuf heures sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, maire de la Commune.</p> <p><b><u>ETAIENT PRESENTS :</u></b> M. Joe BEDIER, M. Jean-Marc PEQUIN, Mme Sabrina DIJOUX, M. Laurent RAMASSAMY, Mme Primilla CEVAMY, M. Jean-Paul CONSTANT, Mme Alexa SOUPOU, Mme Stéphanie POÏNY-TOPLAN, M. Laurent PAPAYA, Mme Catherine Anne PAYET, Mme Jimmye COUPOU, M. Gilles NAZE, Mme Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, M. Jean Thierry ASSICANON, M. Jean-Pierre GOURAMA, M. Michel MAZEAU, Mme Maryse Brigitte ALAMELE, M. Alain MOUTAMA RAMAYE, M. Charles PERRIER, M. Georges PARVEDY, M. Jimmy GRONDIN, Mme Marie LARIVIERE, M. Jean Yannick RAMIN, M. Serge René MAILLOT, Mme Marie Josette SABABADY, Mme Migline GRONDIN, M. Mickaël SOUBAYA PAJANIANDY, Mme Valérie Larissa BALBINE, Mme Adélaïde CERVEAUX, Mme Isabelle PERMACAONDIN, Mme Sabrina BENOIT, M. Moussa SAID, Mme Elodie PRAUD, Mme Audrey PERIANIN-CARPIN.</p> <p><b><u>ETAIENT REPRESENTES :</u></b></p> <p><b><u>ETAIENT ABSENTS :</u></b> M. Jean Marie VIRAPOULLE, Mme Marie Lise CHANE TO, M. Jean Paul VIRAPOULLE, Mme Viviane PAYET BEN HAMIDA, M. Jean Claude FENELON, Mme Nadia TIPAKA, M. Stéphane SOUPRAMANIEN, Mme Marie Hélène NAUD CARPANIN, M. Alain Bernard SINARETTY RAMARETTY, Mme Rosange LATCHOUMY, M. Ludovic BARBE.</p> <p><b><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u></b> Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>								
<table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>34</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>0</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>11</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>34</td></tr></table>	Présents :	34	Représentés :	0	Absents :	11	Total des votes :	34	
Présents :	34								
Représentés :	0								
Absents :	11								
Total des votes :	34								

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## **I. Nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire a indiqué au Conseil Municipal qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre de treize adjoints au maire, (soit 30% de l'effectif légal du conseil municipal). Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de treize adjoints.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, par 34 voix pour et zéro abstentions, fixe à treize le nombre d'adjoints au maire.**

## **II. Listes des candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L.2122-7-2 du C.G.C.T.).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste s'intitulant "SAINT-ANDRE, UN NOUVEL HORIZON" de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné :

Président :  
Monsieur Jean Marc PEQUIN

Assesseurs  
Madame Sabrina D IJOUX  
Madame Laurent RAMASSAMY

Secrétaire :  
Le Conseil Municipal a désigné Madame Primilla CEVAMY

## **III. Résultats du premier tour de scrutin**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34 (trente-quatre)
- A déduire bulletins litigieux énumérés à l'article L. 66 du Code électoral :
- Nombre de suffrages exprimés : 34 (trente-quatre)
- Majorité absolue : 18

La liste SAINT-ANDRE, UN NOUVEL HORIZON conduite par Monsieur Joé BEDIER ayant obtenue trente-quatre (34) voix dispose de la majorité absolue au 1er tour de scrutin.

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS DE LA LISTE  SAINT-ANDRE, UN NOUVEL HORIZON	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean-Marc PEQUIN	34	Trente quatre
Sabrina DIJOUX		
Laurent RAMASSAMY		
Primilla CEVAMY		
Jean-Paul CONSTANT		
Alexa SOUPOU		
Stéphanie POÏNY-TOPLAN		
Laurent PAPAYA		
Catherine Anne PAYET		
Jimmye COUPOU		
Gilles NAZE		
Marie Linda VIRAPIN KICHENIN		
Jean Thierry ASSICANON		

#### IV. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés:

Rang	Noms Prénoms
1 <sup>er</sup>	Jean-Marc PEQUIN
2 <sup>eme</sup>	Sabrina DIJOUX
3 <sup>eme</sup>	Laurent RAMASSAMY
4 <sup>eme</sup>	Primilla CEVAMY
5 <sup>eme</sup>	Jean-Paul CONSTANT
6 <sup>eme</sup>	Alexa SOUPOU
7 <sup>eme</sup>	Stéphanie POÏNY-TOPLAN
8 <sup>eme</sup>	Laurent PAPAYA
9 <sup>eme</sup>	Catherine Anne PAYET
10 <sup>eme</sup>	Jimmye COUPOU
11 <sup>eme</sup>	Gilles NAZE
12 <sup>eme</sup>	Marie Linda VIRAPIN KICHENIN
13 <sup>eme</sup>	Jean Thierry ASSICANON

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Monsieur Joé BEDIER Maire de la commune



Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200706-DCM20200704-002-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2020  
Date de réception préfecture : 06/07/2020